



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Culture

Question au Gouvernement n° 2077

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre de la culture, point d'espace audiovisuel européen sans respect de la diversité des cultures nationales et sans un marché organisé. Autrement dit, il faut que perdure le repit de l'exception culturelle du GATT, acquise à l'arrache, toujours battue en breche, toujours en proie aux machinations des « majors » américaines, et autres. Point d'espace audiovisuel européen sans que chaque pays ne crée, ne protège, ne diffuse des œuvres culturelles de son cru. C'est ainsi que, après les parlementaires français, les parlementaires européens l'ont entendu à deux reprises en s'exprimant par un vote majoritaire en faveur du renforcement des quotas.

Mais, à l'encontre de ces votes, le conseil européen des ministres de la culture, dont vous faites partie, a décidé, lui, en faveur de l'allègement des quotas.

Ma question sera simple: allez-vous la semaine prochaine à la réunion du même conseil, à Bruxelles, user de votre droit de veto contre cet allègement ? Cette autocritique vous honorerait. Tout le monde de la création concerne, à commencer par les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, trouverait son compte dans le renforcement des quotas, générateur de productions nouvelles.

Si, pour ne point user de ce droit de veto, vous invoquez ici en me répondant je ne sais quel dispositif maastrichien, vous seriez alors à mes yeux, et à mon grand regret, plus ministre de la procédure que ministre de la culture. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Sourires sur divers bancs.)

M. Jean-Claude Lefort. Comme ces choses-là sont bien dites !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, nous sommes tous attachés à l'exception culturelle et je voudrais profiter de votre question pour rappeler trois éléments qui me paraissent essentiels.

Le premier, c'est l'unanimité de la classe politique française en faveur de l'exception culturelle. J'en veux pour preuve le vote intervenu au Parlement européen en novembre dernier: tous les députés européens, toutes tendances politiques confondues, l'ont défendue de la même manière.

Deuxième élément: malgré les accords du GATT, il y avait des risques de démantèlement des quotas de diffusion à court terme, et au maximum à dix ans. Ce risque est aujourd'hui complètement écarté.

Troisièmement, je prends l'engagement ici que, lors du conseil européen, le 16 décembre, je demanderai le renforcement de la directive Télévision sans frontières par l'inclusion des nouveaux services audiovisuels et par la prise en compte des problèmes de délocalisation.

C'est ainsi que nous arriverons à sauver l'exception culturelle. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Lefort. Pas mal comme réponse !

### Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre de la culture, point d'espace audiovisuel européen sans respect de la

diversité des cultures nationales et sans un marché organisé. Autrement dit, il faut que perdure le répit de l'exception culturelle du GATT, acquise à l'arrache, toujours battue en brèche, toujours en proie aux machinations des « majors » américaines, et autres. Point d'espace audiovisuel européen sans que chaque pays ne crée, ne protège, ne diffuse des œuvres culturelles de son cru. C'est ainsi que, après les parlementaires français, les parlementaires européens l'ont entendu à deux reprises en s'exprimant par un vote majoritaire en faveur du renforcement des quotas.

Mais, à l'encontre de ces votes, le conseil européen des ministres de la culture, dont vous faites partie, a décidé, lui, en faveur de l'allègement des quotas.

Ma question sera simple: allez-vous la semaine prochaine à la réunion du même conseil, à Bruxelles, user de votre droit de veto contre cet allègement ? Cette autocritique vous honorerait. Tout le monde de la création concerne, à commencer par les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, trouverait son compte dans le renforcement des quotas, générateur de productions nouvelles.

Si, pour ne point user de ce droit de veto, vous invoquez ici en me répondant je ne sais quel dispositif maastrichien, vous seriez alors à mes yeux, et à mon grand regret, plus ministre de la procédure que ministre de la culture. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Sourires sur divers bancs.)

M. Jean-Claude Lefort. Comme ces choses-là sont bien dites !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, nous sommes tous attachés à l'exception culturelle et je voudrais profiter de votre question pour rappeler trois éléments qui me paraissent essentiels.

Le premier, c'est l'unanimité de la classe politique française en faveur de l'exception culturelle. J'en veux pour preuve le vote intervenu au Parlement européen en novembre dernier: tous les députés européens, toutes tendances politiques confondues, l'ont défendue de la même manière.

Deuxième élément: malgré les accords du GATT, il y avait des risques de démantèlement des quotas de diffusion à court terme, et au maximum à dix ans. Ce risque est aujourd'hui complètement écarté.

Troisièmement, je prends l'engagement ici que, lors du conseil européen, le 16 décembre, je demanderai le renforcement de la directive Télévision sans frontières par l'inclusion des nouveaux services audiovisuels et par la prise en compte des problèmes de délocalisation.

C'est ainsi que nous arriverons à sauver l'exception culturelle. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Lefort. Pas mal comme réponse !

## Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2077

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1996, page 8261

**Réponse publiée le :** 12 décembre 1996, page 8261

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 décembre 1996